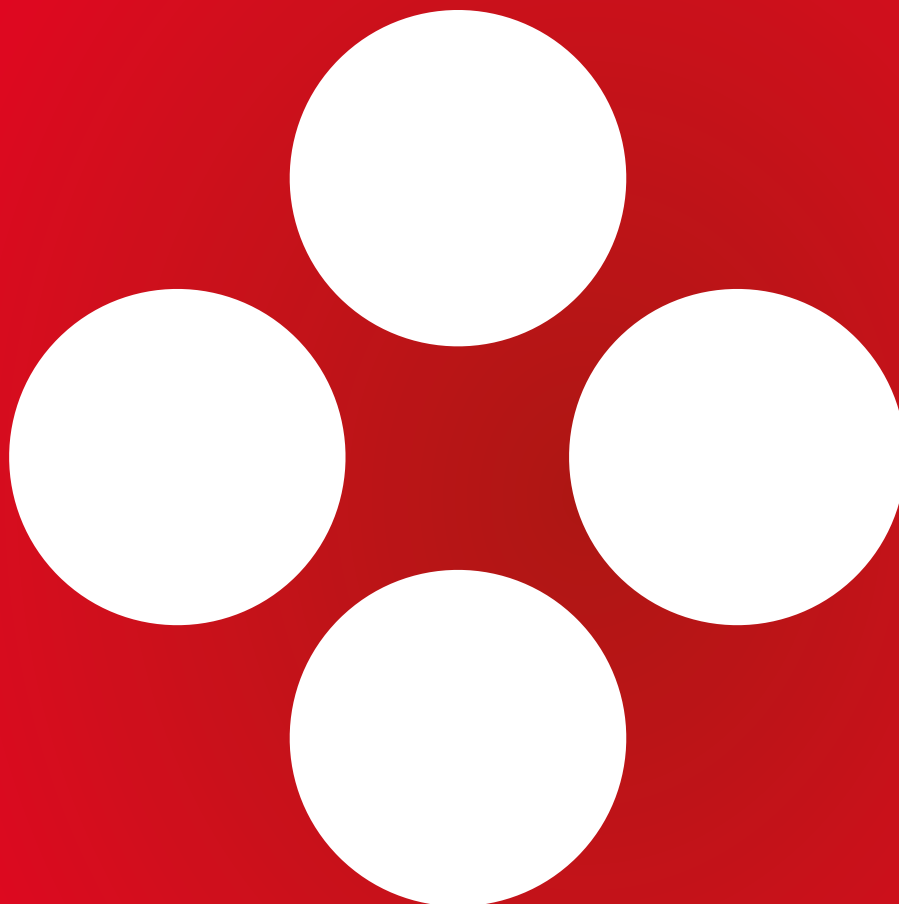


Avril 2022

# PRATIQUES DE FORMATION

Analyse quantitative de l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État en matière de formation professionnelle continue en 2019





# Préambule

Les entreprises du secteur privé, légalement établies au Luxembourg et y exerçant principalement leurs activités, peuvent obtenir une aide financière de l'État pour la formation de leurs salariés.

Cette aide vise à systématiser la formation professionnelle continue au sein des entreprises et à la positionner comme un vecteur privilégié du développement économique et social. Le dispositif légal supportant l'accès à cette aide a récemment été modifié avec l'entrée en vigueur de la loi du 29 août 2017 portant modification du Code du Travail, en ce qui concerne le volet «Soutien et développement de la formation continue», suite à sa publication au Journal officiel (Mémorial A - N°798 du 8 septembre 2017). Les dispositions législatives relatives à la loi de 2017 sont prises en compte dans le cadre de l'instruction des demandes de cofinancement public depuis 2018.

La présente publication porte sur l'activité de formation des entreprises bénéficiaires de

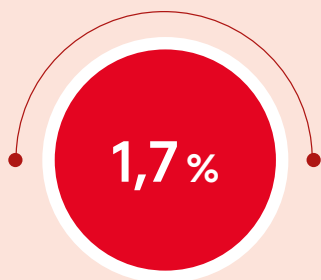
l'aide de l'État à la formation, en référence aux dernières données disponibles. Elles sont issues des demandes de cofinancement public en matière de formation, soumises en 2020 à l'INFPC par les entreprises pour l'exercice 2019 et dont l'instruction s'est terminée en février 2022. Ces demandes contiennent la description qualitative et quantitative des plans de formation réalisés par les entreprises.

Ce nouveau format de publication remplace l'ancien format qui se déclinait en trois publications différentes pour chaque exercice jusqu'en 2018. Il reprend pour l'exercice 2019, le contenu de ces trois publications et comporte quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré à la description de la population des entreprises bénéficiaires du cofinancement public de la formation. Les deux chapitres suivants se focalisent sur l'effort de formation des entreprises cofinancées et l'accès à la formation des salariés dans ces entreprises. Le quatrième chapitre concerne l'analyse de la contribution financière de l'État à la formation en entreprise.

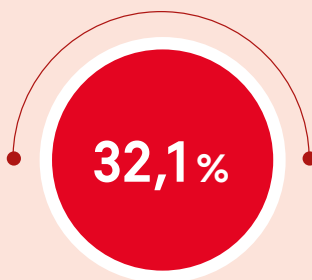


# 2 324 entreprises

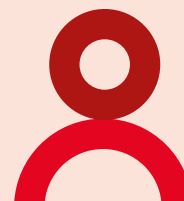
bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation. Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises, totalisent **1 723 demandes de cofinancement**.



de la masse salariale est consacrée par les entreprises à la formation



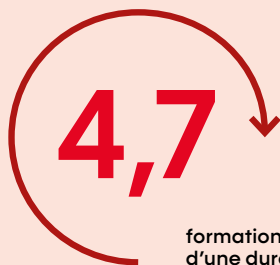
des entreprises privées de 10 salariés et plus perçoivent l'aide de l'État



56,0%

de l'ensemble des salariés du secteur privé sont représentés.

Les salariés peuvent espérer suivre



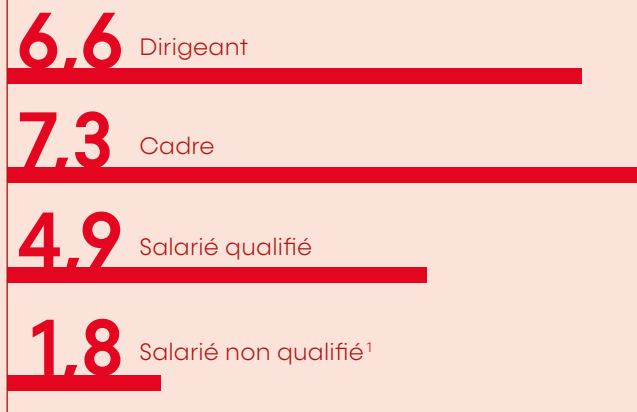
formations d'une durée de **3,9 heures**

Par participant, les formations coûtent en moyenne



par heure

## Formations en 2019



<sup>1</sup> Sans diplôme reconnu et ancienneté < 10 ans.



L'aide de l'Etat à la formation professionnelle continue s'élève à

**37,0**  
millions d'euros

(+4,5%, soit + 1,6 million d'euros par rapport à 2018)

Le cofinancement octroyé s'élève, en moyenne par entreprise à

21 496 €

et par salarié à

9,2 €

171 €

par heure de formation à

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction

---

**06**

Introduction

# 01

## Entreprises bénéficiaires du cofinancement public de la formation

---

**08**  
Combien sont-elles ?

**09**  
Quels sont les nouveaux bénéficiaires ?

**10**  
Quelle image par rapport à la structure économique nationale ?

# 02

## Effort de formation des entreprises

---

**14**  
Quelle part de la masse salariale consacrent les entreprises à la formation ?

**16**  
Comment sont structurés les coûts de formation ?

**18**  
Combien coûtent les formations aux entreprises ?

**20**  
Dans quelles formations investissent les entreprises ?

# 03

## Accès à la formation des salariés

---

**24**  
Combien de formations suivent les salariés ?

**26**  
Dans quels domaines ?

**30**  
Quelles catégories de salariés sont privilégiées ?

**32**  
Quelle participation pour les salariés âgés de plus de 45 ans ?

**34**  
Les hommes et les femmes sont-ils égaux en matière d'accès à la formation ?

# 04

## Contribution financière de l'État à la formation

---

**38**  
Quel est le montant de l'aide accordée aux entreprises par l'État ?

**40**  
Qui en bénéficie ?

**41**  
Combien perçoivent les entreprises ?

**44**  
Quel montant de l'aide est consacré aux salariés ?

# Introduction

## 01

Pour 2019, **2 324 entreprises** bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation. Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises, totalisent 1 723 demandes de cofinancement. Au niveau national, 32,1% des entreprises privées de 10 salariés et plus perçoivent l'aide de l'État et 56,0% de l'ensemble des salariés du secteur privé sont représentés.

## 02

Les entreprises bénéficiant de l'aide de l'État consacrent 1,7% de leur masse salariale à la formation. Les formations coûtent, en moyenne, 220 euros par participant et 56 euros par heure. Les prestations des organismes de formation représentent 26,9% de l'investissement en formation des entreprises. Les domaines « Technique/Métiers » et « Management/GRH » comptent ensemble pour 56% de l'investissement en formation des entreprises et pour 52% des heures de formation suivies. Après « Technique/Métiers », les participants aux formations sont les plus nombreux en « Finance, comptabilité et droit » et en « Qualité, ISO et sécurité ». Ces trois domaines captent ensemble 76% de la participation aux formations.

## 03

Les salariés des entreprises bénéficiant de l'aide de l'État suivent, en moyenne, 4,7 formations d'une durée de 3,9 heures. Les hommes suivent, en moyenne, légèrement plus de formations que les femmes (4,8, contre 4,6), en particulier dans les entreprises de 250 à 999 salariés (5,6, contre 4,6). Les cadres participent, en moyenne, à plus de formations (7,3) que les dirigeants (6,6) et les salariés qualifiés (4,9). Les salariés non qualifiés participent, en moyenne, à 2,9 formations de moins que l'ensemble des salariés. Les femmes cadres et dirigeantes sont privilégiées (respectivement 8,1 et 9,4 formations, en moyenne), contrairement aux femmes non qualifiées (1,4 formation, en moyenne). Enfin, les salariés âgés de plus de 45 ans peuvent espérer suivre 4,4 formations.

## 04

Pour l'année 2019, l'aide de l'État à la Formation Professionnelle Continue (FPC) s'élève à 37,0 millions d'euros. Par rapport à 2018, elle augmente de 4,5%. Le cofinancement octroyé s'élève, en moyenne, à 21 496 euros par demande (médiane : 5 060 euros), à 9,2 euros par heure de formation et à 171 euros par salarié.



**ENTREPRISES  
BÉNÉFICIAIRES  
DU COFINAN-  
CEMENT  
PUBLIC DE LA  
FORMATION**

# 1.1. Combien sont-elles ?

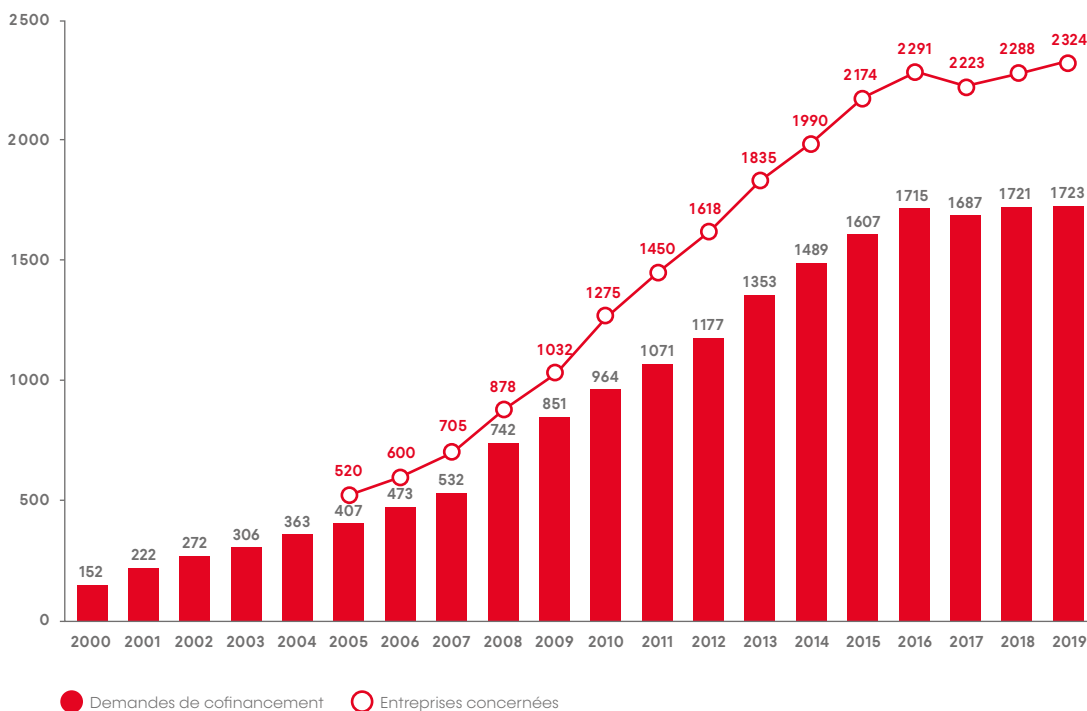
**Pour 2019, 2 324 entreprises bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation** (+ 36 entreprises par rapport à 2018) **(Graphique 1). Ces entreprises, seules ou rassemblées en groupes d'entreprises (Encadré 1), totalisent 1 723 demandes de cofinancement** (+ 2 demandes par rapport à 2018).

## Encadré 1

### Entreprises et groupes d'entreprises

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité.

**Graphique 1**  
Évolution du nombre d'entreprises et du nombre de demandes de cofinancement (2000-2019)



## 1.2. Quels sont les nouveaux bénéficiaires ?

**Principalement des très petites entreprises ou issues du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ».**

318 nouvelles demandes sont recensées et 316 demandes pour l'exercice 2018 n'ont pas été renouvelées (**Figure 1**). Au total, 81,6% des demandes formulées en 2018 ont fait l'objet d'un renouvellement.

Les 318 nouvelles demandes de cofinancement représentent 18,5% de l'ensemble des demandes.

Près d'un quart des nouvelles demandes proviennent du secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (75 demandes) (**Tableau 1**). Deux sur cinq (40,3%) émanent des entreprises de moins de 10 salariés (128 demandes) (**Tableau 2**).

Figure 1

Flux d'entrées et de sorties des demandes de cofinancement – 2019



Source : Observatoire de la formation

## 1.3. Quelle image par rapport à la structure économique nationale ?

**9,7% des entreprises de l'économie privée luxembourgeoise bénéficient de l'aide financière de l'État à la formation** (- 0,1 point par rapport à 2018).

Les entreprises des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Activités financières et d'assurance », « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles » et « Construction » participent le plus au dispositif de cofinancement de la formation. Elles comptent pour, respectivement, 21,2%, 18,9%, 13,3% et 12,0% de l'ensemble des entreprises cofinancées (Tableau 1).

En référence à la répartition sectorielle des entreprises au Luxembourg, les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont particulièrement sur-représentées dans le secteur « Activités financières et d'assurance » (18,9% à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse, contre 5,5% au niveau national), également dans le secteur « Industrie » (7,5% au niveau de la population d'analyse, contre 3,0% au niveau national) et dans le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (21,2% au niveau de la population d'analyse, contre 16,7% au niveau national).

En revanche, les entreprises du secteur « Hébergement et restauration » sont largement sous-représentées (1,3% des entreprises issues de la population d'analyse, contre 10,1% au niveau national). Cette situation caractérise aussi les secteurs « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles » (13,3%, contre 19,7%) et « Activités immobilières » (0,8%, contre 5,2%), ainsi qu'à leur échelle, les entreprises des secteurs « Enseignement » et « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services », deux fois moins nombreuses qu'au niveau national.

Tableau 1

Comparaison des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation à celles exerçant au Luxembourg, selon le secteur d'activité des entreprises – 2019

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Demandes de cofinancement			Entreprises			Entreprises au Luxembourg		Salariés		
		Nombre	dont nouvelles	%	Nombre	%	% Structure éco. nationale ***	Nombre ***	%	Nombre	% **	% Structure éco. Nationale ****
A-E	Agriculture et industrie	133*	11	7,7	174	7,5	24,3	713	3,0	25 991	12,0	73,6
F	Construction	238	30	13,8	280	12,0	9,1	3 085	12,8	20 554	9,5	44,4
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	233	45	13,5	310	13,3	6,6	4 728	19,7	25 239	11,6	48,6
H	Transports et entreposage	94	29	5,5	119	5,1	12,1	983	4,1	17 499	8,1	57,1
I	Hébergement et restauration	28	3	1,6	30	1,3	1,2	2 431	10,1	4 906	2,3	23,9
J	Information et communication	129	30	7,5	154	6,6	11,1	1 384	5,8	11 414	5,3	56,0
K	Activités financières et d'assurance	256	44	14,9	439	18,9	33,1	1 326	5,5	38 929	18,0	74,0
L	Activités immobilières	18	5	1,0	18	0,8	1,4	1 248	5,2	342	0,2	9,9
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	353	75	20,5	492	21,2	12,2	4 027	16,7	31 592	14,6	79,9
N	Activités de services administratifs et de soutien	107	24	6,2	143	6,2	10,8	1 324	5,5	18 763	8,7	58,4
P	Enseignement	9	2	0,5	9	0,4	4,5	200	0,8	325	0,1	6,5
Q	Santé humaine et action sociale	82	17	4,8	101	4,3	7,0	1 452	6,0	19 542	9,0	48,4
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	43	3	2,5	55	2,4	4,8	1 149	4,8	1 766	0,8	19,2
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>1 723</b>	<b>318</b>	<b>100</b>	<b>2 324</b>	<b>100</b>	<b>9,7</b>	<b>24 050</b>	<b>100</b>	<b>216 862</b>	<b>100</b>	<b>56,0</b>

\* Parmi les 133 demandes issues du regroupement de secteurs A-E, une seule émane du secteur « Agriculture ».

\*\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

\*\*\* NACE Rév. 2, hors secteurs A, O, 64.2+ 64.3.

\*\*\*\* Nombre de salariés des entreprises de la population d'analyse divisé par l'ensemble des emplois salariés privés de l'économie luxembourgeoise pour l'année de référence, exprimé en pourcentage.

**Lecture :** En 2019, 238 demandes de cofinancement adressées par les entreprises du secteur « Construction » sont éligibles, dont 30 nouvelles demandes par rapport à 2018. Au total, 280 entreprises de ce secteur sont concernées, soit 9,1% des 3 085 entreprises du secteur « Construction ». Les 280 entreprises cofinancées emploient 20 554 salariés, soit 44,4% de l'effectif salarié du secteur.



Source : Observatoire de la formation / Statec – Démographie des entreprises 2019 / Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

### 56,0% des salariés de l'économie privée sont concernés (- 1,8 point par rapport à 2018).

Les entreprises bénéficiaires de l'aide financière de l'État emploient 216 862 personnes, ce sont 821 salariés de plus qu'en 2018. Cela permet potentiellement à 56,0% de l'ensemble des salariés de l'économie privée luxembourgeoise de profiter de l'aide (Tableaux 1 et 2).

Pour les secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques », « Activités financières et d'assurance » et « Agriculture et industrie », la part des salariés qui bénéficient potentiellement de l'aide financière à la formation est plus élevée (respectivement 79,9%, 74,0% et 73,6% - Tableau 1). À l'opposé, moins d'un salarié sur dix dans les secteurs « Activités immobilières » et « Enseignement » est concerné par le dispositif.

L'examen de la répartition par taille des entreprises montre que 77,5% des entreprises comptent moins de 10 salariés au Luxembourg (source : Statec). Parmi les entreprises bénéficiant du cofinancement, cette population est largement sous-représentée, 25,4% (Tableau 2).

À l'inverse, les grandes entreprises de 250 salariés et plus sont sur-représentées. Elles constituent 7,9 % des entreprises participant au dispositif législatif, contre 0,8 % au niveau national.

### Parmi les entreprises de 10 salariés et plus, 32,1% bénéficient de l'aide de l'État (- 0,7 point par rapport à 2018).

Alors que toutes les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) sont cofinancées, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) sont seulement 3,2 % à bénéficier de l'aide de l'État.

Tableau 2

### Comparaison des entreprises bénéficiaires de l'aide de l'État à la formation à celles exerçant au Luxembourg, selon la taille des entreprises – 2019

Nombre de salariés	Demandes de cofinancement			Entreprises			Entreprises au Luxembourg		Salariés		
	Nombre	dont nouvelles	%	Nombre **	% *	% Structure éco. nationale ***	Nombre	% *	Nombre	%	% Structure éco. Nationale ****
1 à 9	321	128	18,6	591	25,4	3,2	18 649	77,5	1 681	0,8	-
10 et plus	1402	190	81,4	1733	74,6	32,1	5 401	22,5	215 181	99,2	-
Dont:											
10 à 19	291	73	16,9	407	17,5	15,1	2 701	11,2	4 121	1,9	-
20 à 49	402	57	23,3	538	23,1	33,5	1 606	6,7	13 037	6,0	-
50 à 99	270	34	15,7	324	13,9	59,6	544	2,3	19 317	8,9	-
100 à 249	256	15	14,9	281	12,1	80,9	346	1,4	39 842	18,4	-
250 à 999	147	11	8,5	151	6,5	86,8	174	0,7	67 291	31,0	-
1000 et plus	36	0	2,1	32	1,4	100,0	30	0,1	71 573	33,0	-
<b>Total</b>	<b>1 723</b>	<b>318</b>	<b>100</b>	<b>2 324</b>	<b>100</b>	<b>9,7</b>	<b>24 050</b>	<b>100</b>	<b>216 862</b>	<b>100,0</b>	<b>56,0</b>

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

\*\* Le risque de non-correspondance entre le nombre d'entreprises et le nombre de demandes de cofinancement selon le critère de classe de taille est pour partie inhérent aux approches groupes. L'effectif salarié présenté dans le cadre d'une approche groupe correspond à la somme des effectifs de chaque unité appartenant au groupe, dont la classe de taille ne correspond pas forcément à celle du groupe.

\*\*\* NACE rev.2, hors secteurs A, O, 64.2+ 64.3.

\*\*\*\* Non disponible.

**Lecture :** En 2019, 321 demandes de cofinancement émanant des entreprises de 1 à 9 salariés sont éligibles, dont 128 nouvelles demandes par rapport à 2018. Au total, 591 entreprises de 1 à 9 salariés sont concernées, soit 3,2% de l'ensemble des entreprises privées de 1 à 9 salariés. Ces 591 entreprises cofinancées emploient 18 649 salariés.



# EFFORT DE FORMATION DES ENTREPRISES

Pour la suite de la publication, l'unité d'analyse est la demande de cofinancement. À chaque demande correspond une seule entreprise. Cette entreprise est celle qui présente la demande de cofinancement en son nom, pour elle-même, plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente (Encadré 1).

Par ailleurs, les indicateurs relatifs aux secteurs « Hébergement et restauration », « Activités immobilières » et « Enseignement », faiblement représentés, sont donnés à titre indicatif et non commentés.

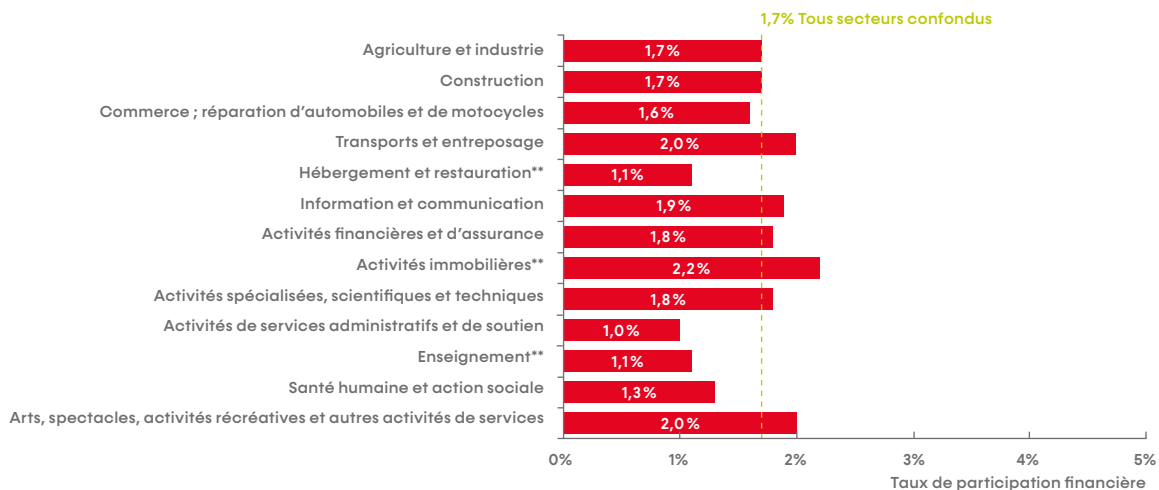
## 2.1. Quelle part de la masse salariale consacrent les entreprises à la formation ?

Pour 2019, les entreprises qui bénéficient de l'aide de l'État consacrent 1,7% de leur masse salariale à la formation (-0,1 point par rapport à 2018).

Le taux de participation financière\* varie de 1,0% pour les entreprises du secteur « Activités de services administratifs et de soutien » à 2,0% pour les entreprises des secteurs « Transports et entreposage » (**Graphique 2**) et « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services ».

Graphique 2

Taux de participation financière à la formation\* selon le secteur d'activité des entreprises (en %) – 2019



\* Investissement direct en formation (Encadré 2, page 17) divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.  
Masse salariale brute : somme des revenus professionnels déclarés au Centre commun de la sécurité sociale (articles 330 et 331 du Code des assurances sociales).

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

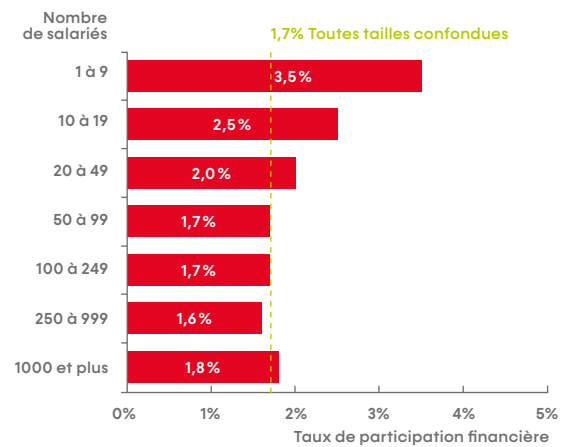




À l'exception des entreprises de 1 000 salariés et plus, le taux de participation financière diminue à mesure que la taille des entreprises augmente (**Graphique 3**). Dans les entreprises de moins de 10 salariés, 3,5% de la masse salariale est consacrée à la formation du personnel, contre, à l'opposé, 1,6% dans celles comptant entre 250 et 999 salariés.

Le taux de participation financière des très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) est plus élevé (1,8%) que dans les entreprises comptant entre 50 et 999 salariés, mais reste deux fois plus faible que celui des très petites entreprises (moins de 10 salariés).

**Graphique 3**  
Taux de participation financière à la formation\*  
selon la taille des entreprises (en %) – 2019



\* Investissement direct en formation (Encadré 2, page 17) divisé par masse salariale brute, exprimé en pourcentage.



Source : Observatoire de la formation

## 2.2. Comment sont structurés les coûts de formation ?

**Les coûts liés à la rémunération du personnel impliqué dans les formations comptent pour deux tiers de l'investissement direct en formation.**

L'investissement direct en formation couvre les coûts liés aux participants et aux formateurs, internes et externes (Encadré 2). 66,4 % de l'investissement direct en formation sont consacrés à la rémunération du personnel, dont 61,2 % couvrent les salaires des participants et 5,2 % les coûts liés aux formateurs internes (**Tableau 3**).

**Les coûts liés aux prestations des organismes de formation comptent pour un peu plus d'un quart de l'investissement direct en formation.**

La part de l'investissement direct en formation consacrée à la rémunération des formateurs externes s'élève à 29,2 %. Elle se répartit entre les coûts liés au paiement des factures des organismes de formation (26,9 %) et les cotisations à des organismes de formation (2,3 %).

Les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance », « Information et communication », « Transports et entreposage » et « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » ont davantage recours directement aux services des organismes de formation. Leurs factures comptent pour 29,8 à 36,1 % des frais directs de formation dans ces secteurs.

Alors que les cotisations à des organismes de formation ne dépassent pas 1,6 % dans la plupart des secteurs, elles représentent, respectivement 19,3 et 17,1 % de l'investissement direct en formation pour les secteurs « Construction » et « Activités de services administratifs et de soutien ». C'est ce qui explique la part plus élevée des coûts liés aux formateurs externes dans ces deux secteurs, respectivement 37,5 et 42,5 %.

## Encadré 2

L'investissement direct en formation se compose des

### Coûts liés aux participants

- salaires des participants ;
- coûts annexes des participants (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux projets de formation).

### Coûts liés aux formateurs internes

- salaires des intervenants.

### Coûts liés aux formateurs externes

- cotisations à des organismes de formation, par exemple à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) ;
- factures établies par les organismes de formation agréés (formateurs, consultants et coaches) ou les fournisseurs-formateurs.

Tableau 3

Structure de l'investissement direct en formation selon le secteur d'activité des entreprises (en %) 2019

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Coûts liés aux participants			Coûts liés aux formateurs internes	Coûts liés aux formateurs externes			Total
		Total	Salaires des participants	Coûts annexes des participants		Total	Coûts liés aux cotisations à des organismes de formation	Factures organismes de formation ou fournisseurs/formateurs	
A-E	Agriculture et industrie	64,4	61,0	3,4	10,0	25,6	0,9	24,7	100
F	Construction	56,9	52,7	4,2	5,6	<b>37,5</b>	<b>19,3</b>	18,2	100
G	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	61,0	51,9	9,1	10,0	29,0	1,0	28,0	100
H	Transports et entreposage	58,9	55,7	3,2	9,5	31,6	0,1	<b>31,5</b>	100
I	Hébergement et restauration*	66,0	63,0	3,0	14,9	19,1	0,1	19,0	100
J	Information et communication	66,2	60,5	5,7	3,0	30,8	0,2	<b>30,6</b>	100
K	Activités financières et d'assurance	68,0	65,6	2,4	2,0	30,0	0,2	<b>29,8</b>	100
L	Activités immobilières*	64,3	60,7	3,6	10,3	25,4	0,0	25,4	100
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	71,5	64,6	6,9	3,2	25,3	0,2	25,1	100
N	Activités de services administratifs et de soutien	48,4	45,4	3,0	9,1	<b>42,5</b>	<b>17,1</b>	25,4	100
P	Enseignement*	65,0	63,8	1,2	10,2	24,8	0,0	24,8	100
Q	Santé humaine et action sociale	72,1	69,1	3,0	5,0	22,9	1,6	21,3	100
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	59,6	52,3	7,3	4,3	36,1	0,0	<b>36,1</b>	100
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>65,6</b>	<b>61,2</b>	<b>4,4</b>	<b>5,2</b>	<b>29,2</b>	<b>2,3</b>	<b>26,9</b>	<b>100</b>

\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.



## 2.3. Combien coûtent les formations aux entreprises ?

**Les formations coûtent, en moyenne, 220 euros par participant** (+3 euros par participant par rapport à 2018) et 56 euros par heure (+1 euro par heure par rapport à 2018). **Leur durée moyenne est de 3,9 heures** (constant par rapport à 2018).

Le coût moyen des formations est compris entre 174 euros par participant, pour le secteur « Activités financières et d'assurance », et 395 euros pour le secteur « Information et communication » (**Tableau 5**).

Le coût horaire moyen des formations est le plus élevé dans le secteur « Activités financières et d'assurance » (73 euros). À l'opposé il est le plus faible dans le secteur « Construction » (40 euros). Les coûts liés à la rémunération horaire des participants et des formateurs internes sont pour partie à l'origine de cet écart. Les salaires horaires moyens<sup>1</sup> s'élèvent à 47 euros dans le secteur « Activités financières et d'assurance » et, à l'opposé, à 22 euros dans le secteur « Construction ».

La durée moyenne des formations varie de 2,4 heures pour le secteur « Activités financières et d'assurance » à 6,5 heures pour le secteur « Construction ».

Des durées de formations parmi les plus longues pour les secteurs « Transports et entreposage » et « Information et communication » (respectivement, 6,1 et 5,9 heures, en moyenne) couplées à des coûts horaires des formations parmi les plus hauts (respectivement, 56 et 67 euros, en moyenne) expliquent les coûts plus élevés des formations dans ces deux secteurs (respectivement, 345 et 395 euros, en moyenne).

En règle générale, plus les entreprises sont grandes, moins les formations coûtent cher (**Tableau 4**). Dans les entreprises de moins de 10 salariés, les formations coûtent, en moyenne, 391 euros par participant, contre 211 euros et moins dans les entreprises de 250 salariés et plus.

Le coût des formations diminue avec la taille des entreprises, principalement, parce que la durée des formations décroît à mesure que la taille des entreprises augmente. Dans les entreprises de moins de 10 salariés, les formations durent, en moyenne, 6,8 heures, contre 3,6 heures et moins dans les entreprises de 250 salariés et plus.

**Tableau 4**  
Coût et durée des formations selon la taille des entreprises - 2019

Nombre de salariés	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
	en euros	en heures	en euros
1 à 9	391	6,8	57
10 à 19	382	7,7	50
20 à 49	319	6,1	53
50 à 99	310	5,8	54
100 à 249	269	4,5	59
250 à 999	171	3,2	53
1000 et plus	211	3,6	59
<b>Toutes tailles confondues</b>	<b>220</b>	<b>3,9</b>	<b>56</b>

\* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.



Source : Observatoire de la formation

<sup>1</sup> Masse salariale brute divisée par nombre d'heures travaillées annuellement par l'effectif salarié (en euros).

**Tableau 5**  
**Coût et durée des formations selon le secteur d'activité des entreprises – 2019**

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
		en euros	en heures	en euros
A-E	Agriculture et industrie	182	3,8	48
F	Construction	263	<b>6,5</b>	<b>40</b>
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	256	6,2	41
H	Transports et entreposage	<b>345</b>	<b>6,1</b>	<b>56</b>
I	Hébergement et restauration****	83	3,1	27
J	Information et communication	<b>395</b>	<b>5,9</b>	<b>67</b>
K	Activités financières et d'assurance	<b>174</b>	<b>2,4</b>	<b>73</b>
L	Activités immobilières****	203	4,4	46
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	235	3,8	62
N	Activités de services administratifs et de soutien	250	5,4	46
P	Enseignement****	215	4,8	45
Q	Santé humaine et action sociale	238	5,0	48
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	208	4,3	49
	<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>220</b>	<b>3,9</b>	<b>56</b>

\* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.

\*\*\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.



Source : Observatoire de la formation

## 2.4. Dans quelles formations investissent les entreprises ?

**La majorité de l'investissement consacré par les entreprises à la formation est allouée aux formations en « Technique/Métiers » et en « Management/GRH ».**

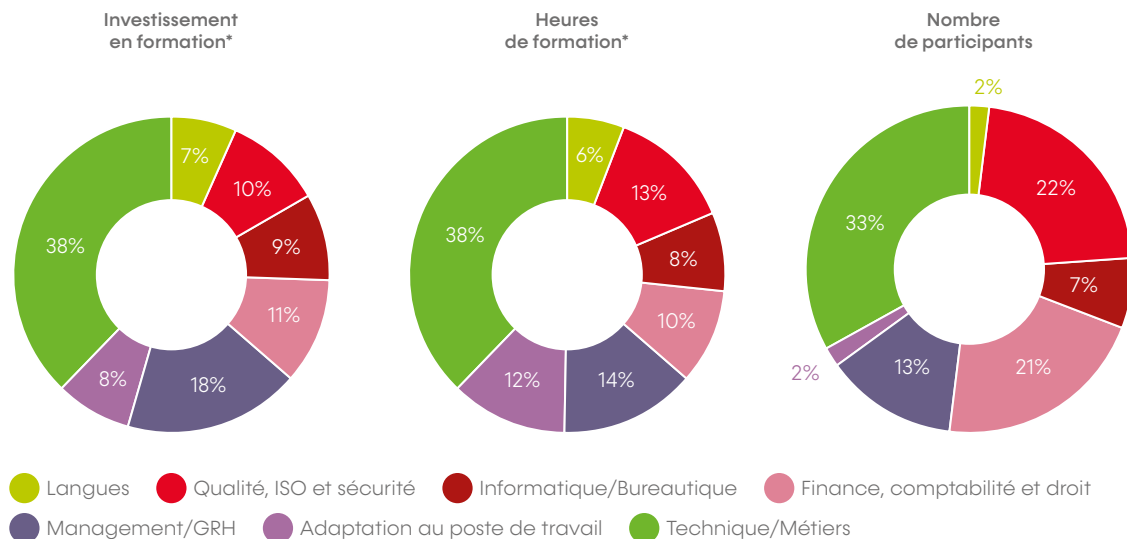
Ces deux domaines représentent ensemble 56% de l'investissement direct en formation (**Graphique 4**). Ensuite, suivent les formations en « Finance, comptabilité et droit » et en « Qualité, ISO et sécurité » (21% ensemble).

Le domaine « Technique/Métiers » regroupe les formations concernant l'activité principale des entreprises. Il constitue le domaine dans lequel les entreprises investissent le plus (38%). Ce domaine concentre à lui seul 38% de l'ensemble des heures de formation et 33% de l'ensemble de la participation aux formations.

Le domaine « Management/GRH » est le second poste d'investissement en formation des entreprises (18% - Graphique 4). Il se situe également en deuxième position vis-à-vis du nombre d'heures de formation suivies (14%).

### Graphique 4

Répartition de l'investissement direct en formation, des heures de formation suivies et des participants, selon le domaine de formation (en %) – 2019



Ce domaine et celui des « Langues » se démarquent par un coût horaire moyen des formations plus élevé que dans les autres domaines de formation, entre 68 et 70 euros (**Tableau 6**).

Les entreprises font davantage appel à des formateurs externes dans ces deux domaines. Les prestations des organismes de formation comptent pour respectivement 44 et 36 % de l'investissement direct en « Langues » et en « Management/GRH » (**Graphique 5**).

**Tableau 6**  
Coût et durée des formations selon le domaine de formation – 2019

Domaines de formation	Coût des formations par participant*	Durée des formations par participant**	Coût horaire des formations***
	en euros	en heures	en euros
Adaptation au poste de travail	1 037	30,3	34
Langues	687	10,1	68
Management / GRH	291	4,1	70
Informatique / Bureau	254	4,1	61
Technique / Métiers	245	4,5	54
Finance, comptabilité et droit	115	1,8	65
Qualité, ISO et sécurité	95	2,3	42

\* Investissement direct en formation divisé par nombre de participants.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Investissement direct en formation divisé par nombre d'heures de formation.



Source : Observatoire de la formation

**Au regard du critère de la participation aux formations, elle est la plus intense, après « Technique/Métiers », dans les domaines « Qualité, ISO et sécurité » et « Finance, comptabilité et droit ».**

Ces deux domaines réunissent respectivement, 22 et 21% de l'ensemble des participants aux formations (Graphique 4).

Les formations en « Qualité, ISO et sécurité » et en « Finance, comptabilité et droit » coûtent le moins cher (respectivement, 95 et 115 euros, en moyenne) et durent le moins longtemps (respectivement, 2,3 et 1,8 heures, en moyenne). C'est donc la forte intensité de la participation aux formations dans ces domaines qui explique qu'ils comptent respectivement pour 10 % et 11% de l'investissement direct en formation des entreprises (Graphique 4).

**La participation aux formations en « Adaptation au poste de travail » est marginale, contrairement au temps passé et à l'investissement en formation dans ce domaine.**

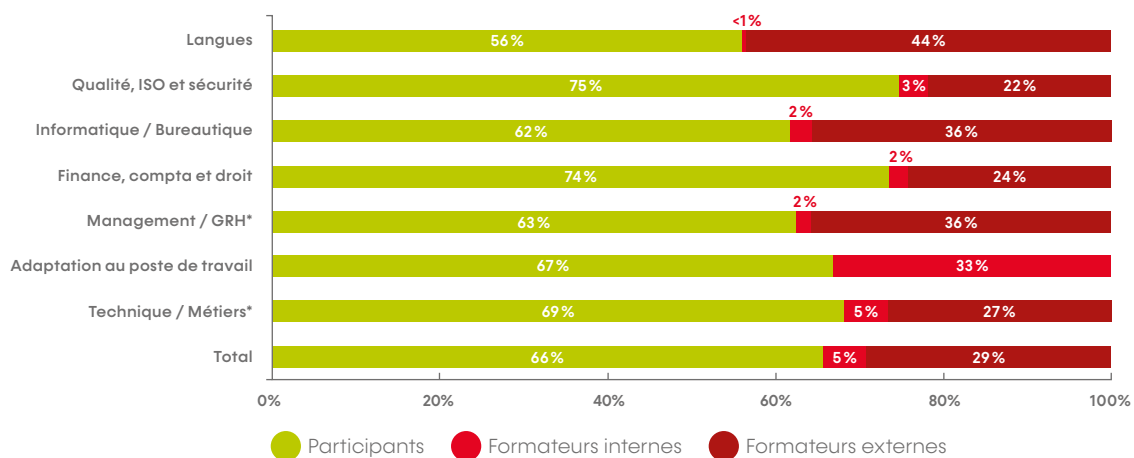
Il regroupe les formations « nouvelles embauches » et « mutations internes » visant les salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans, ainsi que les salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée.

Les formations dans ce domaine coûtent plus cher, par participant, que dans les autres domaines (1 037 euros, en moyenne) en raison de leur durée (30,3 heures, en moyenne) (Tableau 6). En revanche, leur coût horaire est moins élevé que dans les autres domaines (34 euros, en moyenne). Elles sont dispensées exclusivement par des formateurs internes (Graphique 5).

Au final, le domaine « Adaptation au poste de travail » concerne 2% des participants pour 12% des heures de formation et 8% de l'investissement direct en formation.

## Graphique 5

Structure de l'investissement direct en formation selon le domaine de formation (en %) – 2019



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.





**ACCÈS  
À LA  
FORMATION  
DES  
SALARIÉS**

## 3.1. Combien de formations suivent les salariés ?

**Pour 2019, les salariés suivent, en moyenne, 4,7 formations** (+0,1 formation par rapport à 2018) **d'une durée de 3,9 heures** (constant par rapport à 2018).

Les entreprises du secteur « Activités financières et d'assurance » forment le plus sur les durées les plus courtes. Les salariés dans ce secteur suivent, en moyenne, 9,3 formations d'une durée de 2,4 heures (**Tableau 7**).

Les entreprises des secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » forment le moins mais la durée des formations dans ces secteurs compte parmi les plus longues. Les salariés dans ces deux secteurs suivent, en moyenne, respectivement 1,7 formation d'une durée de 5,4 heures et 2,4 formations d'une durée de 6,2 heures.

**Tableau 7**  
Accès à la formation des salariés selon le secteur d'activité des entreprises – 2019

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Nombre de participations par salarié*	Durée des formations par participant**
		en nombre	en heures
A-E	Agriculture et industrie	5,0	3,8
F	Construction	2,9	6,5
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	<b>2,4</b>	<b>6,2</b>
H	Transports et entreposage	3,4	6,1
I	Hébergement et restauration***	3,8	3,1
J	Information et communication	3,3	5,9
K	Activités financières et d'assurance	<b>9,3</b>	<b>2,4</b>
L	Activités immobilières***	5,4	4,4
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,2	3,8
N	Activités de services administratifs et de soutien	<b>1,7</b>	<b>5,4</b>
P	Enseignement***	2,4	4,8
Q	Santé humaine et action sociale	2,8	5,0
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	4,4	4,3
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>4,7</b>	<b>3,9</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

\*\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.



Source : Observatoire de la formation

Les salariés des très petites entreprises (moins de 10 salariés) ont en commun avec ceux des grandes (250 à 999 salariés) et des très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) de participer à davantage de formations, avec respectivement 5,0, 5,2 et 5,7 participations, en moyenne (**Tableau 8**).

Par contre, les formations dans les très petites entreprises durent plus longtemps, en moyenne, 6,8 heures, contre 3,2 et 3,6 heures pour les grandes et les très grandes entreprises.

Les entreprises de 50 à 99 salariés forment le moins (2,8 participations, en moyenne). Les salariés des petites entreprises de 10 à 19 salariés participent également peu mais sur les durées les plus longues (7,7 heures, en moyenne).

**Tableau 8**  
**Accès à la formation des salariés selon la taille des entreprises – 2019**

Nombre de salariés	Nombre de participations par salarié*	Durée des formations par participant**
	en nombre	en heures
1 à 9	5,0	6,8
10 à 19	3,6	7,7
20 à 49	3,6	6,1
50 à 99	2,8	5,8
100 à 249	3,6	4,5
250 à 999	5,2	3,2
1000 et plus	5,7	3,6
<b>Toutes tailles confondues</b>	<b>4,7</b>	<b>3,9</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Nombre d'heures de formation divisé par nombre de participants.

## 3.2. Dans quels domaines ?

**Le domaine « Qualité, ISO et sécurité » occupe un rôle central en matière de formation des salariés, après « Technique/Métiers ».**

Les formations en « Technique/Métiers » rassemblent la moitié des participants aux formations et plus, dans les secteurs « Santé humaine et action sociale » (50 %), « Transports et entreposage » (52 %) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (62 %)

(**Graphique 6**).

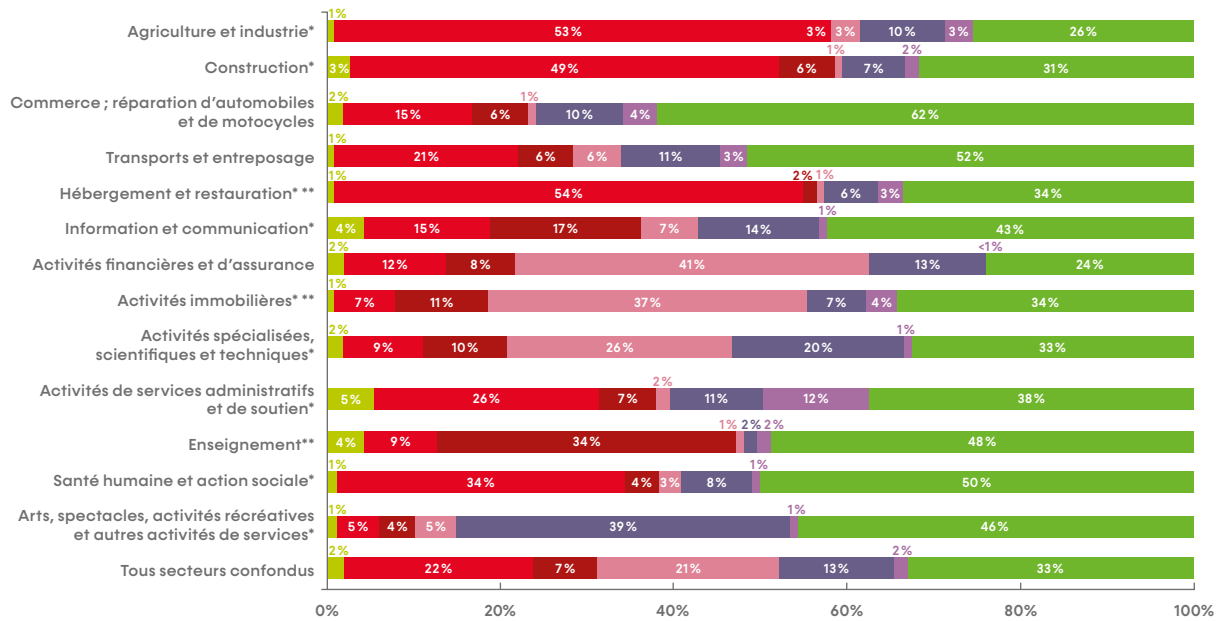
Ce domaine concerne plus de 30 % des participants aux formations dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des secteurs « Agriculture et industrie » (26 %) et « Activités financières et d'assurance » (24 %). Dans le premier de ces deux secteurs, le domaine « Qualité, ISO et sécurité » (53 %) domine les autres. Dans le secteur « Activités financières et d'assurance », la participation aux formations en « Finance, comptabilité et droit » (41 %) prédomine.

Le domaine « Qualité, ISO et sécurité » est également privilégié par les entreprises du secteur « Construction » (49 %). Il se positionne après « Technique/Métiers » dans les secteurs « Santé humaine et action sociale » (34 %), « Activités de services administratifs et de soutien » (26 %), « Transports et entreposage » (21 %) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (15 %).

Au même titre que pour le secteur « Activités financières et d'assurance », le domaine « Finance, comptabilité et droit » est essentiel pour le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques ». Il réunit 26 % des participants aux formations dans ce secteur, précédé par le domaine « Technique/Métiers » (33 %) et suivi par le domaine « Management/GRH » (20 %).

En règle générale, le domaine « Management/GRH » se positionne en troisième position, mais relativement loin derrière les deux premiers domaines, sauf dans le secteur « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services ». Il regroupe 39 % des participants aux formations dans ce secteur.

**Graphique 6**  
Répartition des participants aux formations par domaine de formation selon le secteur d'activité (en %) – 2019



- Langues
- Qualité, ISO et sécurité
- Informatique/Bureautique
- Finance, comptabilité et droit
- Management/GRH
- Adaptation au poste de travail
- Technique/Métiers

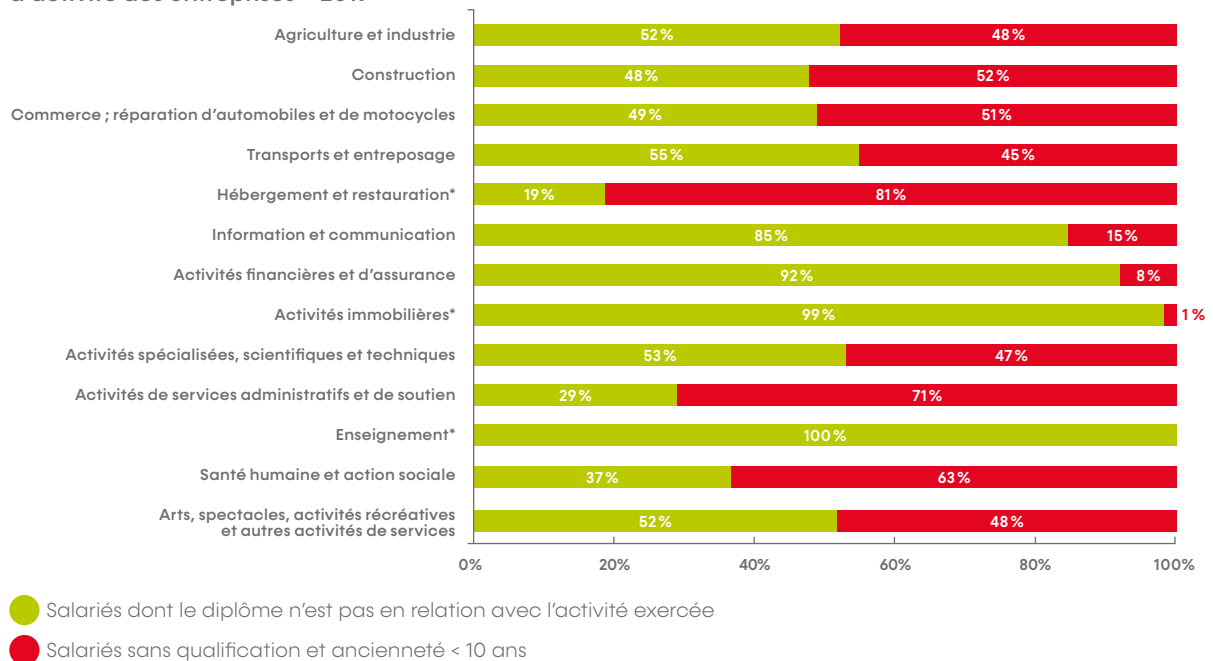
\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.  
 \*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

L'examen de la répartition des formations suivies dans le domaine « Adaptation au poste de travail » permet de mieux appréhender les arbitrages réalisés par les entreprises en matière de formation des salariés les plus fragiles.

La part des formations en « Adaptation au poste de travail » suivies par des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée est très importante dans les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Information et communication », respectivement 92 et 85 % (**Graphique 7**).

À cette logique de formations orientées plutôt vers la reconversion des salariés, s'ajoute celle privilégiée par les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » et « Santé humaine et action sociale » visant plutôt le perfectionnement des salariés. Dans ces deux secteurs, respectivement 71 et 63 % des formations en adaptation au poste de travail concernent des salariés dont le diplôme n'est pas reconnu par les autorités publiques et dont l'ancienneté est inférieure à 10 ans.

**Graphique 7**  
Répartition des formations suivies en adaptation au poste de travail selon le statut et le secteur d'activité des entreprises – 2019



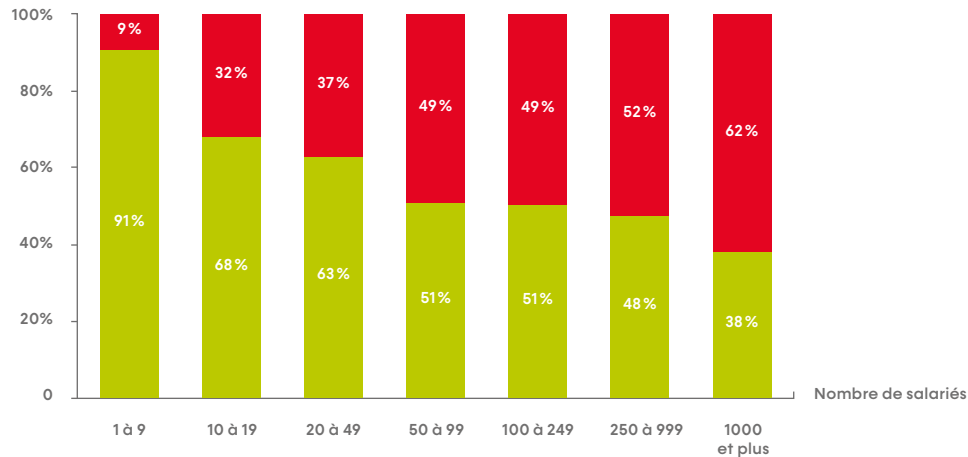
\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

La part des formations en «Adaptation au poste de travail» dédiées a priori au perfectionnement des salariés augmente à mesure que la taille des entreprises augmente (**Graphique 8**).

Neuf formations en adaptation au poste de travail sur dix dans les très petites entreprises concernent plutôt la reconversion professionnelle en s'adressant aux salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée.

### Graphique 8

Répartition des formations suivies en adaptation au poste de travail selon le statut et la taille des entreprises – 2019



● Salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée

● Salariés sans qualification et ancienneté < 10 ans

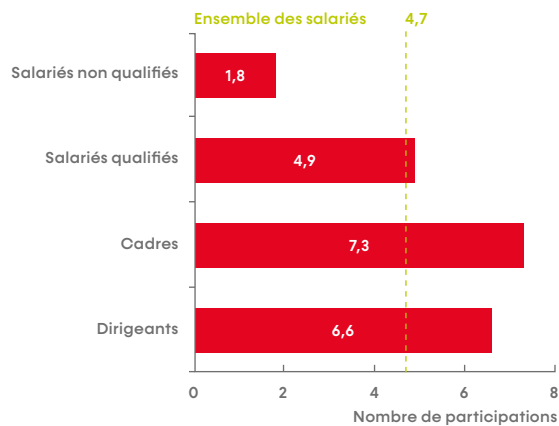


Source : Observatoire de la formation

## 3.3. Quelles catégories de salariés sont privilégiées ?

**Les cadres participent à plus de formations (en moyenne, 7,3 formations : + 0,2 formation par rapport à 2018) que les dirigeants (6,6 : + 1,3 par rapport à 2018) et les salariés qualifiés (4,9 : constant par rapport à 2018) (Graphique 9).**

**Graphique 9**  
Nombre de participations à des formations par salarié\* selon le statut professionnel – 2019



\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.



Source : Observatoire de la formation

Pour les salariés qualifiés et les dirigeants, le rapport entre la part des formations qu'ils suivent et leur part dans l'effectif salarié est équilibré (**Tableau 9**). À l'inverse, le rapport est déséquilibré pour les cadres et les salariés non qualifiés. Les cadres captent 19,0 % de l'ensemble des formations alors qu'ils représentent 12,3 % de l'effectif salarié et les salariés non qualifiés participent à 6,4 % de l'ensemble des formations alors qu'ils représentent 17,3 % de l'effectif salarié.

**Tableau 9**  
Répartition de l'effectif salarié et des formations suivies selon le statut professionnel (en %) - 2019

Statut professionnel	Effectif salarié	Formations suivies*
Dirigeants	2,2	3,1
Cadres	12,3	19,0
Salariés qualifiés	68,2	71,5
Salariés non qualifiés	17,3	6,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100*</b>

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.



Source : Observatoire de la formation



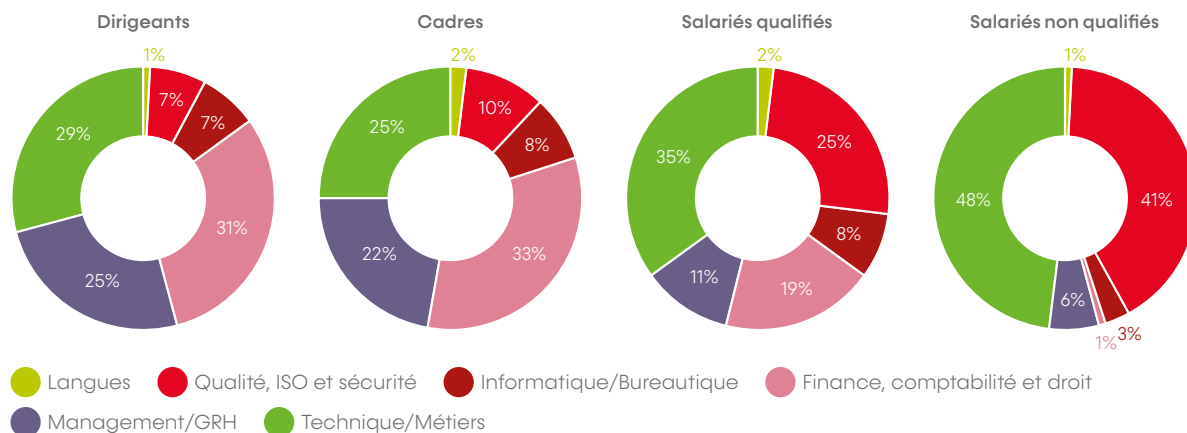
Plus des trois quarts des formations suivies par les dirigeants et les cadres appartiennent aux domaines « Technique/Métiers », « Finance, comptabilité et droit » et « Management/GRH » (**Graphique 10**).

Le domaine « Technique/Métiers » compte pour 35% des formations auxquelles participent les salariés qualifiés, suivi par les domaines de formation « Qualité, ISO et sécurité » (25%) et « Finance, comptabilité, droit » (19%).

Les formations suivies par les salariés non qualifiés se répartissent principalement entre les domaines « Technique/Métiers » (48%) et « Qualité, ISO et sécurité » (41%).

### Graphique 10

Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le statut professionnel (en %) – 2019



## 3.4. Quelle participation pour les salariés âgés de plus de 45 ans ?

**Les salariés âgés de plus de 45 ans (Encadré 3) suivent, en moyenne, 4,4 formations** (+0,5 formation par rapport à 2018).

Les salariés âgés de plus de 45 ans participent à davantage de formations dans les secteurs « Activités financières et d'assurance », « Transports et entreposage » et « Agriculture et industrie », avec respectivement 8,3, 5,2 et 4,3 formations suivies, en moyenne (**Tableau 10**).

Dans les secteurs « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », « Information et communication » et « Activités de services administratifs et de soutien », ils suivent, en moyenne, moins de deux formations.

**Tableau 10**

**Nombre de participations à des formations par salarié âgé de plus de 45 ans\* selon le secteur d'activité des entreprises – 2019**

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Salariés de plus de 45 ans
A-E	Agriculture et industrie	4,3
F	Construction	2,4
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,9
H	Transports et entreposage	5,2
I	Hébergement et restauration**	2,7
J	Information et communication	1,8
K	Activités financières et d'assurance	8,3
L	Activités immobilières**	5,3
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,9
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,6
P	Enseignement**	1,1
Q	Santé humaine et action sociale	2,8
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	3,1
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>4,4</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.



Source : Observatoire de la formation

## Encadré 3

### Dispositif « salariés + »

En 2018, l'État soutient financièrement l'effort de formation des entreprises à hauteur de 15 %. Cette aide est relevée à 35 % en ce qui concerne les frais de salaire des salariés sans qualification et des salariés âgés de plus de 45 ans. Cette catégorie de salariés a été baptisée « salariés + » (Code du Travail – Chapitre Formation professionnelle continue).

Comme pour l'ensemble des salariés, la participation des salariés âgés de plus de 45 ans est privilégiée par les très petites (moins de 10 salariés), les grandes (250 à 999 salariés) et les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus), avec respectivement 3,5, 4,6 et 5,9 formations suivies, en moyenne (**Tableau 11**).

Les salariés âgés de plus de 45 ans des entreprises comptant 10 à 249 salariés suivent, en moyenne, 2,1 à 3,0 formations.

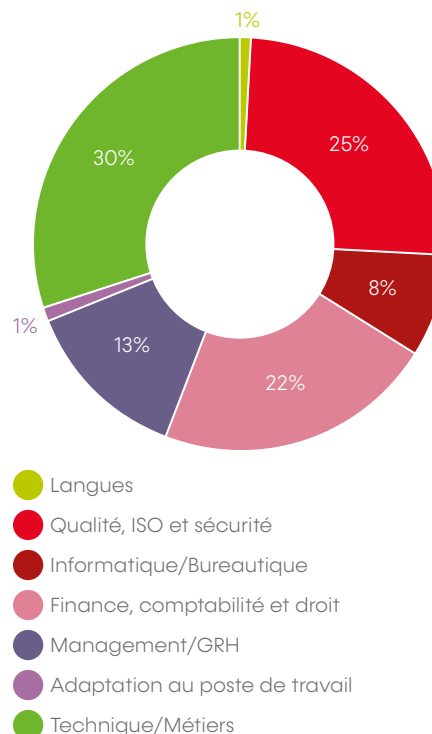
**Tableau 11**  
Nombre de participations à des formations par salarié âgé de plus de 45 ans\* selon la taille des entreprises – 2019

Nombre de salariés	Salariés de plus de 45 ans
1 à 9	3,5
10 à 19	2,5
20 à 49	2,6
50 à 99	2,1
100 à 249	3,0
250 à 999	4,6
1000 et plus	5,9
<b>Toutes tailles confondues</b>	<b>4,4</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

Le domaine de formation « Technique/Métiers » compte pour 30 % des formations auxquelles participent les salariés âgés de plus de 45 ans (**Graphique 11**), suivi par les domaines « Qualité, ISO et sécurité » (25 %) et « Finance, comptabilité, droit » (22 %).

**Graphique 11**  
Répartition des formations suivies par domaine de formation parmi les salariés âgés de plus de 45 ans (en %) – 2019



Source : Observatoire de la formation

## 3.5. Les hommes et les femmes sont-ils égaux en matière d'accès à la formation ?

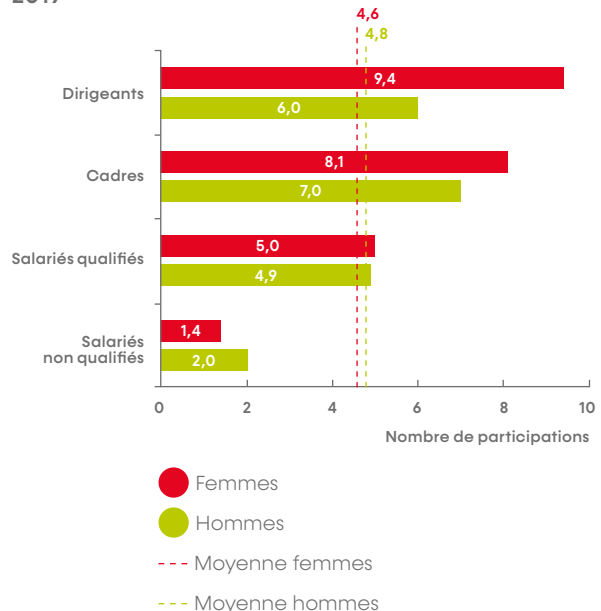
**Les hommes suivent, en moyenne, 4,8 formations** (constant par rapport à 2018), **contre 4,6 formations pour les femmes** (+ 0,2 par rapport à 2018).

Parmi les dirigeants et les cadres, les femmes participent à plus de formations que les hommes, respectivement 3,4 et 1,1 formations de plus que les hommes, en moyenne (**Graphique 12**).

Les hommes et femmes salariés qualifiés suivent sensiblement le même nombre de formations, respectivement 5,0 et 4,9 formations, en moyenne.

Bien qu'ils suivent peu de formations, les hommes salariés non qualifiés participent à davantage de formations que les femmes salariées non qualifiées (2,0, contre 1,4 formations, en moyenne).

**Graphique 12**  
Nombre de participations à des formations par salarié\* selon le sexe et le statut professionnel – 2019



\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

 Source : Observatoire de la formation

Dans le secteur « Agriculture et industrie », les hommes suivent 2,5 fois plus de formations que les femmes, en moyenne (**Tableau 12**). Trois secteurs d'activité, forment plus les femmes que les hommes : « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » (en moyenne, 4,9 participations pour les femmes, contre 3,7 pour les hommes), « Santé humaine et action sociale » (3,0, contre 2,2 participations) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (2,8, contre 2,2 participations).

**Tableau 12**  
**Nombre de participations à des formations**  
**par salarié\* selon le sexe et le secteur d'activité**  
**des entreprises – 2019**

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Hommes	Femmes
A-E	Agriculture et industrie	5,7	2,2
F	Construction	3,0	1,6
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	2,2	2,8
H	Transports et entreposage	3,4	3,3
I	Hébergement et restauration**	4,6	3,4
J	Information et communication	3,3	3,3
K	Activités financières et d'assurance	9,3	9,3
L	Activités immobilières**	4,2	6,7
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,3	6,1
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,8	1,6
P	Enseignement**	2,2	2,5
Q	Santé humaine et action sociale	2,2	3,0
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	3,7	4,9
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>4,8</b>	<b>4,6</b>

\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

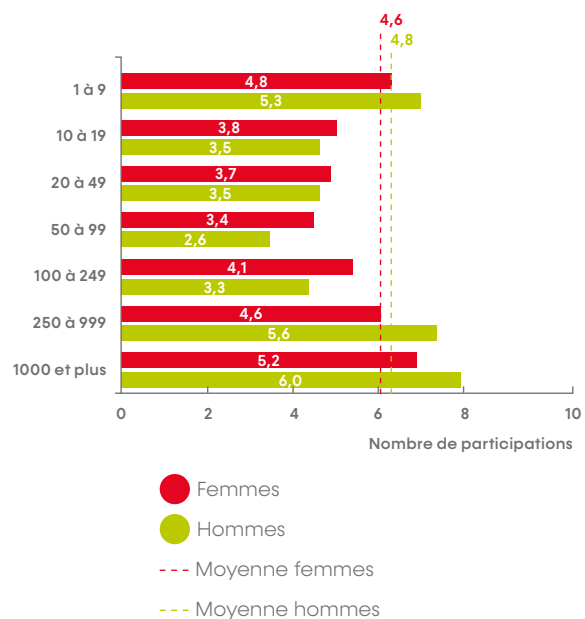


Source : Observatoire de la formation

Les femmes participent, en moyenne, à plus de formations que les hommes dans les entreprises comptant 10 à 249 salariés (**Graphique 13**).

À l'inverse, dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés), les grandes (250 à 999 salariés) et dans les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus), les hommes suivent davantage de formations, respectivement 0,5, 1,0 et 0,8 participation de plus que les femmes, en moyenne.

**Graphique 13**  
**Nombre de participations à des formations par**  
**salarié\* selon le sexe et la taille des entreprises –**  
**2019**



\* Nombre de participants divisé par effectif salarié.



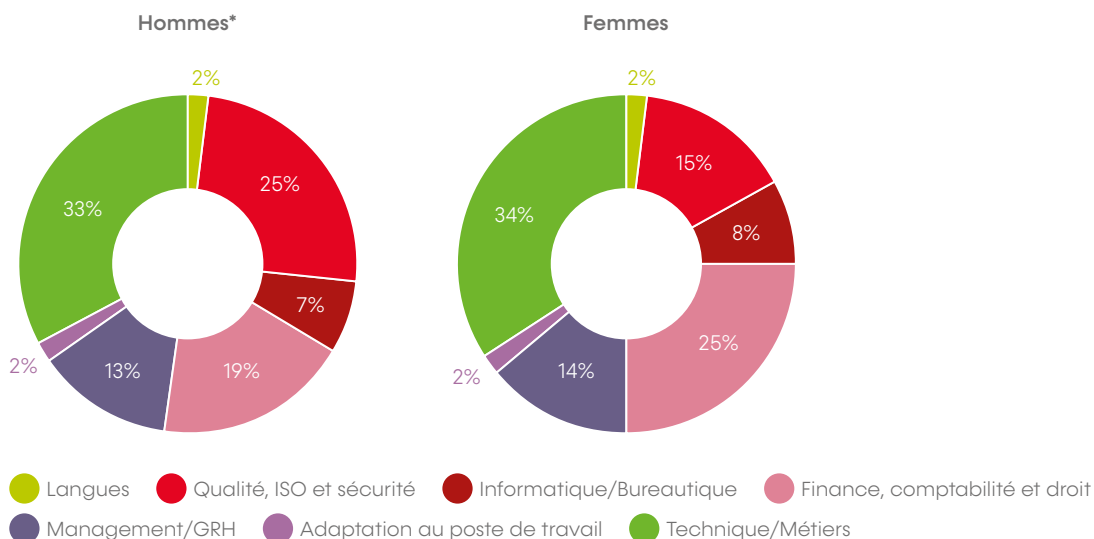
Source : Observatoire de la formation

Pour les hommes et les femmes, plus d'un tiers des formations suivies sont des formations en « Technique/Métiers » (**Graphique 14**).

Les hommes suivent plus de formations en « Qualité, ISO et sécurité », 25% des formations suivies, contre 15% pour les femmes.

Les femmes participent à davantage de formations en « Finance, comptabilité et droit », 25% des formations suivies, contre 19% pour les hommes.

**Graphique 14**  
Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le sexe (en %) – 2019



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

**CONTRIBU-  
TION  
FINANCIÈRE  
DE L'ÉTAT  
À LA  
FORMATION**

## 4.1. Quel est le montant de l'aide accordée aux entreprises par l'État ?

**Pour 2019, l'État soutient l'effort de formation de 1 723 entreprises seules ou regroupées à hauteur de 37,0 millions d'euros (Graphique 15).** Après la forte diminution enregistrée entre 2017 et 2018 (**Encadré 4**), la contribution financière augmente entre 2018 et 2019 : + 1,6 million d'euros (+ 4,5%).

L'aide de l'État est fortement concentrée, mais légèrement moins qu'en 2018 :

**10% des entreprises**, employant 57,4% de l'ensemble des salariés (124 553 salariés), **perçoivent 69,3% du total du cofinancement (- 0,2 point par rapport à 2018)**, soit 25,7 millions d'euros.

**Les autres 90%**, regroupant 42,6% de l'ensemble des salariés (92 309 salariés), **se répartissent 30,7% de l'aide étatique (+ 0,2 point par rapport à 2018)**, soit 11,3 millions d'euros.

### Encadré 4

**En 2018, le dispositif légal supportant l'accès des entreprises à l'aide financière de l'État pour la formation de leurs salariés évolue avec l'entrée en vigueur de la Loi du 29 août 2017 portant modification du Code du travail. Principaux changements :**

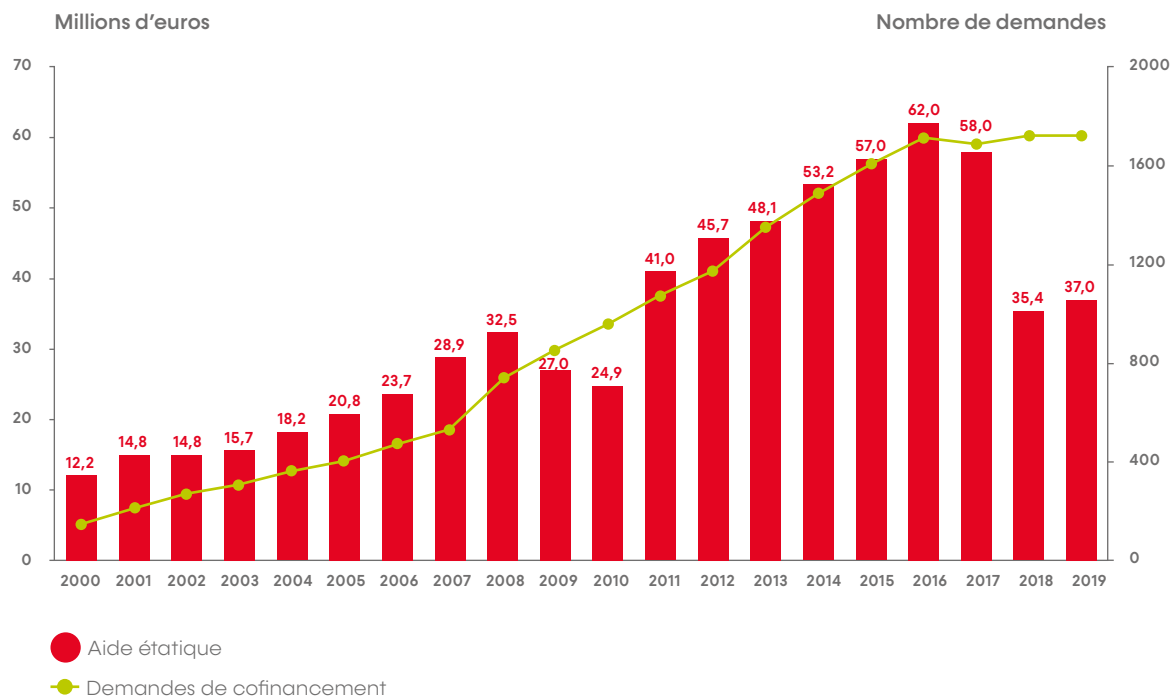
- La demande d'approbation est supprimée. Le bilan annuel et le rapport final sont remplacés par la demande de cofinancement, matérialisée par un formulaire unique.
- Le cofinancement de l'État passe de 20% à 15% du montant investi en formation.
- L'investissement en formation est plafonné selon la taille de l'entreprise :
  - 20% de la masse salariale pour les entreprises de 1-9 salariés ;
  - 3% de la masse salariale pour les entreprises de 10-249 salariés ;
  - 2% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 249 salariés.
- La période d'éligibilité du plan de formation n'est plus basée sur l'exercice fiscal mais uniquement sur l'année civile allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
- La durée des formations d'adaptation au poste de travail passe de 173 à 80 heures par participant et par exercice. Seules les formations des salariés non qualifiés et des salariés dont le diplôme n'est pas en relation avec l'activité exercée sont éligibles.
- Les frais de constitution de la demande de cofinancement sont pris en charge à hauteur de 500 euros.
- La participation financière aux frais de salaire est majorée de 20% si la formation s'adresse à des salariés de plus de 45 ans ou à des salariés sans diplôme reconnu par les autorités publiques et disposant d'une ancienneté de moins de 10 ans.



Source : Code du Travail – Chapitre Formation professionnelle continue et formation de reconversion professionnelle (Section 2 du chapitre II du titre IV du livre V).



**Graphique 15**  
 Évolution de l'aide de l'État à la formation en entreprise et du nombre de demandes de cofinancement (2000-2019)



Source : Observatoire de la formation

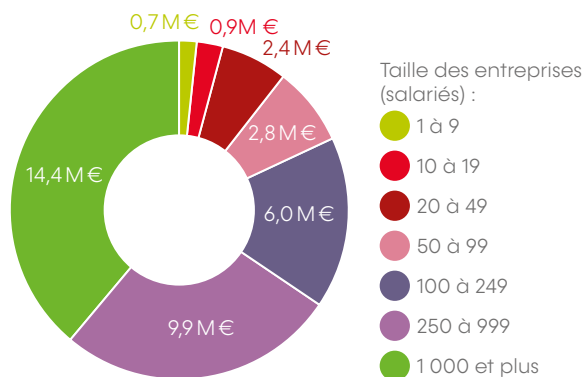
## 4.2. Qui en bénéficie ?

Les entreprises des secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » qui comptent pour 40,1% des entreprises cofinancées (Tableau 1, page 11), concentrent 45,4% de l'aide de l'État, soit 16,8 millions d'euros (**Graphique 16**).

Le secteur « Agriculture et industrie » arrive en troisième position. Les entreprises de ce secteur qui comptent pour 7,5% des entreprises cofinancées, perçoivent 11,2% de l'aide étatique, soit 4,1 millions d'euros.

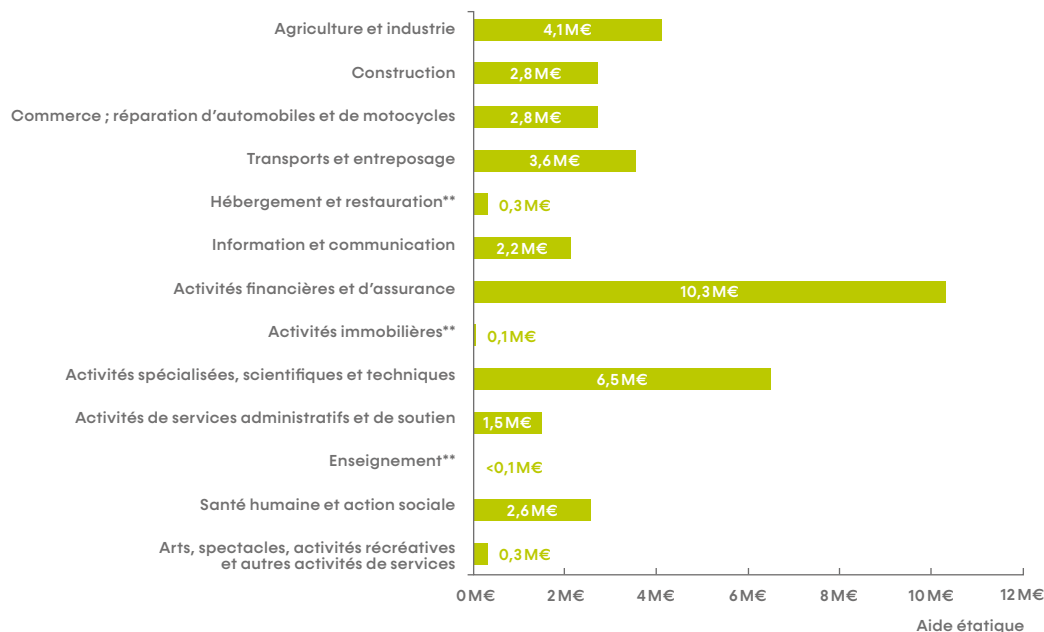
Les entreprises de 250 salariés et plus captent pratiquement deux tiers de l'aide financière (**Graphique 17**). L'État leur verse 24,3 millions d'euros, contre 0,7 million aux entreprises de moins de 10 salariés.

**Graphique 17**  
Distribution de l'aide financière de l'État selon la taille des entreprises – 2019



Source : Observatoire de la formation

**Graphique 16**  
Distribution de l'aide financière de l'État selon le secteur d'activité\* des entreprises (en millions d'euros) – 2019



\* NACE Rév. 2, hors secteur O.

\*\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

## 4.3. Combien perçoivent les entreprises ?

L'aide accordée par demande s'élève, en moyenne, à **21 496 euros** (+ 4,4 % par rapport à 2018).

Bien que l'aide moyenne soit de 21 496 euros (**Tableau 13**), la moitié des entreprises perçoivent moins que 5 060 euros d'aide et les trois quarts bénéficient d'une aide d'un montant inférieur à 13 893 euros (**Tableau 14**).

Le montant moyen de l'aide de l'État par demande varie entre 6 604 euros pour le secteur « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » et 40 252 euros pour le secteur « Activités financières et d'assurance » (Tableau 13).

Par rapport à 2018, tous les secteurs enregistrent une hausse du montant moyen de l'aide accordée par demande, à l'exception des secteurs « Santé humaine et action sociale » (- 8,8 %), « Transports et entreposage » (- 7,0 %) et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (- 0,1%).

**Tableau 13**  
Aide moyenne à la formation selon le secteur d'activité (en euros) – 2018 et 2019

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	Aide perçue		
		2018	2019	Taux de cr. (%)
A-E	Agriculture et industrie	30 331	31 036	+2,3
F	Construction	10 213	11 611	+13,7
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	11 035	12 019	+8,9
H	Transports et entreposage	40 881	38 028	-7,0
I	Hébergement et restauration*	10 396	11 605	+11,6
J	Information et communication	14 892	16 734	+12,4
K	Activités financières et d'assurance	38 693	<b>40 252</b>	+4,0
L	Activités immobilières*	3 483	2 994	-14,0
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18 495	18 468	-0,1
N	Activités de services administratifs et de soutien	12 948	14 019	+8,3
P	Enseignement*	3 514	3 398	-3,3
Q	Santé humaine et action sociale	34 711	31 646	-8,8
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	5 970	<b>6 604</b>	+10,6
	<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>20 581</b>	<b>21 496</b>	<b>+4,4</b>

\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.



Les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) perçoivent une aide moyenne de 398 947 euros par demande (**Tableau 15**). Par rapport à 2018, elles enregistrent avec les entreprises de 20 à 49 salariés et celles de 100 à 249 salariés, les plus fortes hausses d'aide moyenne par demande, respectivement + 6,4% (+ 24 001 euros), + 7,6% (+ 432 euros) et + 10,1% (+ 2 163 euros).

**Tableau 14**  
Dispersion de l'aide financière de l'État (en euros) – 2019

	Aide financière de l'État (en euros)
25 % des entreprises perçoivent moins que :	2 227
50 % des entreprises perçoivent moins que :	5 060
75 % des entreprises perçoivent moins que :	13 893



Source : Observatoire de la formation

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, la situation est hétérogène. Le montant moyen de l'aide accordée qui augmente sensiblement dans les entreprises de 20 à 49 salariés (+ 7,6% par rapport à 2018), progresse à la marge dans les très petites entreprises (+ 1,9%). Par contre, il diminue dans les petites entreprises de 10 à 19 salariés (- 3,7%).

**Tableau 15**  
Aide moyenne à la formation selon la taille des entreprises (en euros) – 2018 et 2019

Nombre de salariés	Aide perçue		
	2018	2019	Taux de cr. (%)
1 à 9	2 050	2 088	+1,9
10 à 19	3 102	2 988	-3,7
20 à 49	5 657	6 089	+7,6
50 à 99	10 540	10 268	-2,6
100 à 249	21 369	23 532	+10,1
250 à 999	68 552	67 284	-1,8
1000 et plus	374 946	398 947	+6,4
Toutes tailles confondues	20 581	21 496	+4,4



Source : Observatoire de la formation

**Pour 2019, l'aide accordée aux entreprises s'élève, en moyenne, à 9,2 euros par heure de formation (+ 0,3 euro par rapport à 2018).**

Le montant moyen de l'aide de l'État par heure de formation varie entre 7,2 euros pour le secteur « Construction » et 11,9 euros pour le secteur « Activités financières et d'assurance » (**Tableau 16**).

Par rapport à 2018, le montant de l'aide moyenne accordée par heure de formation tend à progresser, de + 0,2 euro pour le secteur « Agriculture et industrie » à + 1,6 euro pour le secteur « Transports et entreposage ». Il baisse de manière marginale dans trois secteurs, de - 0,2 euro, au plus, dans le secteur « Activités financières et d'assurance ».

L'aide allouée aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) culmine, en moyenne, à 11,6 euros par heure de formation (**Graphique 18**). Les petites entreprises de 10 à 19 salariés perçoivent l'aide par heure de formation la plus faible (7,7 euros, en moyenne).

Par rapport à 2018, le montant de l'aide moyenne accordée par heure de formation progresse, au maximum, de 1,3 euro dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés) et dans celles comptant 20 à 49 salariés (Graphique 18). Il diminue à la marge dans les entreprises de 250 à 999 salariés (-0,4 euro).

Tableau 16

Aide moyenne à la formation par heure selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) – 2019

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	2018	2019	Variation (en euros)
A-E	Agriculture et industrie	8,2	8,4	0,2
F	Construction	6,8	7,2	0,4
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	7,4	7,3	-0,1
H	Transports et entreposage	8,2	9,8	1,6
I	Hébergement et restauration*	5,3	5,7	0,4
J	Information et communication	8,8	9,7	0,9
K	Activités financières et d'assurance	12,1	11,9	-0,2
L	Activités immobilières*	8,5	6,6	-1,9
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,8	8,7	-0,1
N	Activités de services administratifs et de soutien	7,2	8,7	1,5
P	Enseignement*	8,7	8,4	-0,3
Q	Santé humaine et action sociale	9,0	9,5	0,5
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	7,8	8,5	0,7
<b>Tous secteurs confondus</b>		<b>8,9</b>	<b>9,2</b>	<b>0,3</b>

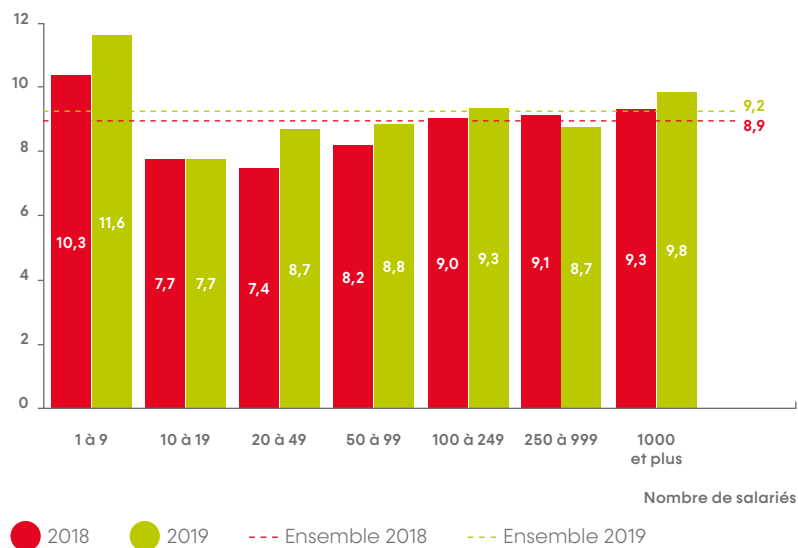
\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.



Source : Observatoire de la formation

Graphique 18

Aide moyenne à la formation par heure selon la taille des entreprises (en euros) – 2019



2018



2019

--- Ensemble 2018

--- Ensemble 2019



Source : Observatoire de la formation

## 4.4. Quel montant de l'aide est consacré aux salariés ?

**Pour 2019, l'aide versée aux entreprises s'élève, en moyenne, à 171 euros par salarié (+ 7 euros par rapport à 2018).**

Le montant moyen de l'aide de l'État par salarié dépasse 171 euros dans les secteurs « Information et communication », « Transports et entreposage », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « Activités financières et d'assurance », compris entre 189 et 265 euros (**Tableau 17**). Il est au plus bas dans les secteurs « Activité de services administratifs et de soutien » (80 euros) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (111 euros).

Par rapport à 2018, l'aide moyenne accordée par salarié diminue dans le secteur « Agriculture et industrie » (- 2 euros). Elle est stable dans les secteurs « Activités financières et d'assurance » et « Santé humaine et action sociale ». Elle progresse dans les autres secteurs, de + 1 euro pour le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » à + 25 euros pour le secteur « Information et communication ».

Les très petites entreprises (moins de 10 salariés) bénéficient du soutien le plus important, avec une aide moyenne accordée par salarié de 399 euros (**Graphique 19**), suivies, loin derrière, par les petites entreprises de 10 à 19 salariés (211 euros) et les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) (201 euros).

Les entreprises de 50 à 99 salariés perçoivent l'aide par salarié la plus faible (144 euros, en moyenne). Par rapport à 2018, elles enregistrent avec les petites entreprises de 10 à 19 salariés et les entreprises de 250 à 999 salariés, une baisse de l'aide moyenne par salarié, respectivement de - 5, - 7 et - 2 euros.

L'aide moyenne accordée par salarié progresse, en particulier (+ 16 euros par rapport à 2018), dans les entreprises de 20 à 49 salariés et dans les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus). Elle augmente également dans les entreprises de 100 à 249 salariés (+ 12 euros).

Tableau 17

Aide moyenne à la formation par salarié selon le secteur d'activité des entreprises (en euros) – 2018 et 2019

NACE Rév. 2	Secteur d'activité	2018	2019	Variation (en euros)
A-E	Agriculture et industrie	161	159	-2
F	Construction	119	134	15
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	105	111	6
H	Transports et entreposage	188	204	16
I	Hébergement et restauration*	47	66	19
J	Information et communication	164	189	25
K	Activités financières et d'assurance	265	265	0
L	Activités immobilières*	204	158	-46
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	205	206	1
N	Activités de services administratifs et de soutien	71	80	9
P	Enseignement*	145	94	-51
Q	Santé humaine et action sociale	133	133	0
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	159	161	2
	<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>164</b>	<b>171</b>	<b>7</b>

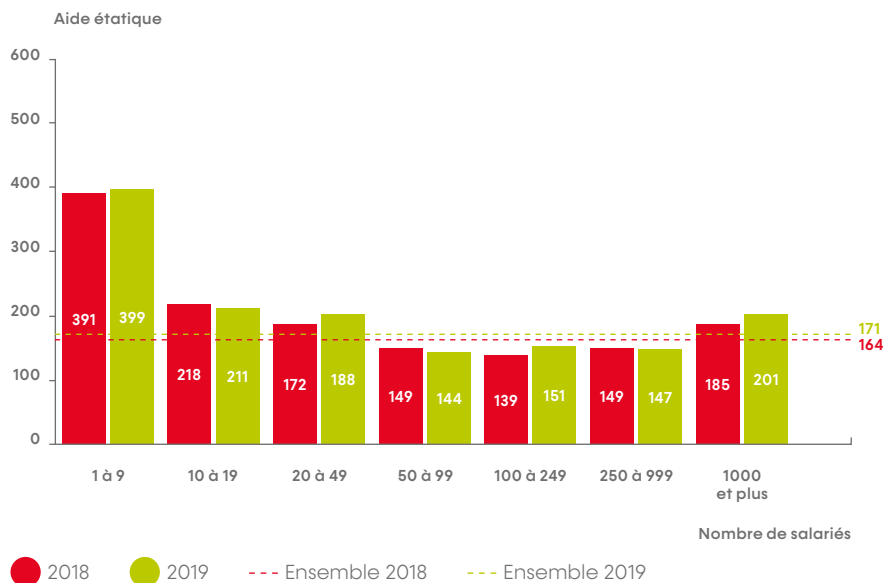
\* Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.



Source : Observatoire de la formation

Graphique 19

Aide moyenne à la formation par salarié selon la taille des entreprises (en euros) – 2018 et 2019



Source : Observatoire de la formation



**Éditeur**

INFPC  
Établissement public  
Immeuble CUBUS C2  
2, rue Peternelchen  
L-2370 Howald

**Contact**

Responsable  
Observatoire  
de la formation  
Alex Durand  
T + 352 46 96 12-201  
alex.durand@infpc.lu

**Téléchargement**

[lifelong-learning.lu](http://lifelong-learning.lu)

